



**Fondation
Cancer**

Info · Aide · Recherche

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Préambule : Au 1^{er} janvier 2015, un accord de coopération entre la Fondation Cancer et le Fonds National de la Recherche (FNR) a été signé afin de développer et d'intensifier leur coopération dans le but de soutenir des projets scientifiques dans le domaine de la recherche sur le cancer.

1. Comité scientifique

Le comité scientifique de la Fondation Cancer est composé d'un groupe de médecins dont l'expertise permet d'évaluer la pertinence et la qualité de la plupart des projets soumis à la Fondation.

Tout projet scientifique soumis est revu par le comité scientifique.

Pour permettre l'évaluation de certains projets complexes, la Fondation peut avoir recours à des experts d'un domaine particulier et/ou à la compétence et au réseau d'experts internationaux du FNR.

2. Les orientations de la recherche en cancérologie

La recherche fondamentale (« basic research », « pre-clinical research ») :
biologie moléculaire, biologie cellulaire, recherche translationnelle ...

La recherche clinique (« applied research ») :
études cliniques pures, études pharmacologiques, études de médecine préventive, recherche épidémiologique, recherche psycho-sociale...

En général, les fondations financent des projets qui manquent d'intérêt pour les firmes pharmaceutiques (projets commercialement non rentables, projets visant la diminution de l'utilisation de médicaments,...) ou ceux qui ne rentrent pas dans la planification de la recherche fondamentale propre à chaque université.

3. Appels à projets

Souvent la Fondation Cancer est contactée directement par les chercheurs en vue du financement de leur projet.

En vertu de l'accord de coopération signé avec le FNR, la Fondation Cancer peut financer ou cofinancer des projets soumis au FNR.

La Fondation développera avec le FNR des opportunités et des instruments de financement de projets de recherche communs.

Néanmoins, la Fondation ne s'interdit pas de rechercher proactivement des projets.

4. Critères d'évaluation et de sélection

- Intérêt pour le Luxembourg
- Nouvelle(s) technique(s) utile(s) au patient soigné au Luxembourg
- Valeur scientifique du projet
- Intérêt et pertinence reconnus du sujet
- Faisabilité
- Réputation du chercheur (nombre de publications, etc.)
- Domaine : recherche fondamentale, étude clinique...
- Existence ou non d'une demande de financement auprès d'un autre organisme et, le cas échéant, analyse du motif d'un éventuel refus.

5. Procédure d'évaluation des projets en cours

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour évaluer les projets en cours :

- Selon l'échéancier du projet, les chercheurs doivent soumettre à la Fondation Cancer un rapport scientifique intermédiaire, présentant l'avancement des travaux, permettant d'évaluer les avancées réalisées.
- A la même échéance, les chercheurs doivent également fournir un rapport financier intermédiaire, justifiant l'utilisation des fonds versés.
- Au terme du projet, les chercheurs présentent les résultats finaux de leurs recherches sous forme de rapport.

Les résultats de l'équipe de recherche se mesurent également par leur publication dans des revues scientifiques réputées.

6. Le parcours des projets de recherche

Demande de financement

Après une première prise de contact, les chercheurs rédigent leur demande d'aide financière sur le document « **APPLICATION FORM** » de la Fondation Cancer. Ce document dûment complété est renvoyé par courrier à la Fondation Cancer et/ou par courriel à fondation@cancer.lu.

Décision du conseil d'administration

Après évaluation par le comité scientifique, le projet est présenté au conseil d'administration de la Fondation qui se prononce sur la suite à donner à la demande.

Le projet peut être :

- soit accepté (totalement, partiellement ou sous certaines conditions)
- soit faire l'objet d'une demande de compléments d'information

- soit rejeté.

La décision est alors notifiée aux chercheurs.

Rédaction et signature du contrat de financement

Si le projet est accepté, un contrat de financement entre la Fondation Cancer et le(s) chercheur(s) est rédigé. Ce contrat définit le cadre, les modalités et l'échéancier de paiement de l'aide financière.

Rapports intermédiaires

Aux échéances fixées par le contrat de financement, les chercheurs doivent fournir un rapport scientifique et financier, permettant de juger de l'avancement des travaux et de l'utilisation des fonds versés.

La réception et l'acceptation de ces rapports déclenche le versement des tranches suivantes de l'aide financière.

Rapport final

Au terme du contrat, le(s) chercheur(s) transmet (tent) à la Fondation Cancer, dans un délai prédéfini, leurs rapports finaux. Le rapport scientifique décrit de façon détaillée l'ensemble des travaux effectués ainsi que les résultats de la recherche. Il met en évidence les nouvelles connaissances acquises et les bénéfices qui peuvent en être tirés.

Après acceptation du rapport financier final, la Fondation Cancer procède au versement de la dernière tranche de financement et à la clôture des comptes.